

L' Echo de la Ritournelle

n° 76

Bulletin de Liaison des Musiciens et Chanteurs Ambulants

27/01/2011

Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra en Bretagne à Ménéham-Kerlouan (Finistère) le week-end des 26 et 27 février 2011. Vous trouverez ci-joint un coupon de participation ainsi qu'un Pouvoir (auquel vous pouvez joindre votre cotisation 2011) si vous ne pouvez pas venir, à envoyer avant le 20 février à l'association, 176 rue Pelleport, 75020 Paris.

Assemblée Générale 2011 :

Voilà les dernières précisions concernant l'Assemblée Générale se tiendra le week-end des 26/27 février 2011 en Bretagne, au gîte d'étape de Ménéham, hameau situé à 3,5 km de Kerlouan. Si vous venez en voiture : par la voie express Rennes/Brest RN 12, sortie Lesneven, prendre la D770 puis la D10 (direction Kerlouan-Ménéham), ou depuis la RN 165, sortie Landerneau, puis direction Lesneven, prendre la D770 puis la D10 (direction Kerlouan-Ménéham). Si vous prenez le train, un covoiturage sera prévu depuis la gare de LANDERNEAU.

Un buffet offert par l'association servira d'accueil le samedi midi au gîte (Huîtres, muscadet, charcuterie, Kouign-Aman).

Tout le week-end se déroulera sur place, entre le gîte et l'auberge voisine. Tarifs : 25 euros la nuitée, petit déjeuner compris. Le samedi soir et le dimanche midi, un repas à 15 euros par personne est prévu. Côté animations, nous prévoyons un cabaret dans la salle de l'auberge voisine, et une animation à l'extérieur le dimanche après-midi autour de la vente des brioches locales.

Un coupon d'inscription est joint à cet "Echo" pour prévoir le nombre de participant(e)s concernant les hébergements et les repas, les personnes qui ont déjà signalé leur venue lors de la pré-inscription de novembre n'ont bien sûr pas besoin de le remplir à nouveau, pour les autres, il reste encore quelques places disponibles...

Si vous ne pouvez pas venir, merci de penser à remplir le Pouvoir au dos du coupon, et de nous renvoyer par la même occasion votre cotisation pour 2011 !

Tarifs de cotisations : normale : 15 euros, personnes morales : 30 euros, membre bienfaiteur : 45 euros.

Coordonnées de l'association : 176 rue Pelleport, 75020 Paris (M° TELEGRAPHE ou BUS 60).

Tel/Fax : 01 43 58 47 38. Site internet : <http://ritournelles-et-manivelles.org>

Adresse de courriel : ritournelles-et-manivelles@live.fr

Président : Luc-Antoine SALMONT dit Riton-la-Manivelle, au 06 03 19 46 42 ou 01 43 64 38 71 (Local Riton)

Trésorier : Jacques DORVAL, 49 rue de la Paix, 94260 Fresnes, Tel : 06 62 76 82 42

Secrétaire : Arnaud MOYENCOURT, Tel : 01 43 49 73 22

Représentant Régions Ouest : Hervé LYVINEC, 9 rue du Neckar, 29880 Plouguerneau, 02 98 37 12 67

Représentante Régions Sud : Marie-Thérèse FRANCOIS, 14 Imp. des Oliviers, 84400 Rustrel, 04 90 04 97 23

Convocation officielle à notre A.G :

Tous les membres de *Ritournelles et Manivelles* à jour de cotisation pour 2010 sont invités à participer à notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 26 février 2011 au gîte d'étape (face à l'auberge) du hameau de Ménéham, à 3,5 km du bourg de Kerlouan (29), à partir de 14h, pour voter sur les rapports moraux et financiers, ainsi que les éventuelles questions diverses (à nous communiquer jusqu'au 15 février dernier délai).

12H à 14h : Accueil-buffet-émargements à l'auberge.

14H : Ouverture de l'A.G, minute de musique.

14H01 : Discours de bienvenue, quorum des présents et représentés pour la validité de l'A.G.

14H15 à 15H : Lecture du rapport moral et vote sur ce rapport.

15H à 15H30 : lecture du rapport financier et vote sur ce rapport.

15H30 à 16H : Questions diverses.

16H à 16H30 : Rappel de la composition des membres du Conseil d'Administration sortant, appel à candidatures (merci de nous signaler vos candidatures dès maintenant), vote sur les candidatures (nous vous rappelons que nous renouvelons chaque année l'ensemble des membres du C.A).

16H 30 à 17H30 : Projets du nouveau C.A, élection du Bureau de l'association, mise en place des projets de l'année 2011, questions ou propositions d'actions diverses... Puis clôture de l'A.G.

17H30 à 19H : Préparation du Cabaret Spectacle puis dîner sur place.

21H : Cabaret Spectacle.

Dimanche 27 février :

Promenade découverte de la côte voisine en matinée, puis déjeuner à l'auberge, et animation en début d'après-midi dans le hameau pour celles et ceux qui le désireront, avant de repartir chez nous...

(Pour les personnes désirant éventuellement arriver le vendredi, ou celles repartant le lundi, merci de nous contacter afin de prévoir un hébergement supplémentaire)

T'es dans la rue, va, t'es chez toi ! :

(Rubrique sur la rue en général, alimentée par vos articles, cette fois-ci, c'est une étude du prof. John VAN TIGGELEN réalisée au début des années 1980 et publiée dans un catalogue d'exposition du Musée de Chambéry en 1988).

Les documents que nous avons consultés donnent d'abord un aperçu de la situation administrative et de la position juridique des musiciens ambulants au milieu du XIX^e siècle. Malgré les limites chronologiques assez étroites (1822 et surtout 1853-1855), on retrouve cependant les options fondamentales de l'autorité française au XIX^e siècle, en ce qui concerne les métiers de rue. Ces options sont très caractéristiques et particulières à la France. L'enjeu principal y est de nature politique, alors qu'en Belgique, à la même époque, le législateur se soucie des retombées sociales du phénomène de la musique de colportage (mendicité, vagabondage, paupérisme, infirmité, itinérance et nomadisme, alcoolisme, prostitution, logements surpeuplés, problèmes d'immigration, délinquance, etc.).

A partir des années 1820, c'est-à-dire l'époque au cours de laquelle se profile, en France comme en Belgique, l'avenir économique et social de la musique de colportage, une des préoccupations fondamentales du législateur français est de placer les musiciens ambulants, les joueurs d'orgue et les chanteurs de rue "sous la main de l'autorité" (ces mots reviennent à plusieurs reprises dans les documents officiels). De tout temps, le pouvoir politique en France se montra très vigilant sur la circulation des chansons et des écrits échappant à son contrôle. En septembre 1393, à Paris, défense était faite "à tous dicteurs, faiseurs de dits et de chançons, et à tous autres menestriers de bouches et retordeurs de ditz, que ilz ne facent, dyent ne chantent en places ni ailleurs, aucuns ditz, rymes, ne chançons, qui facent mention du pape, du roy nostre seigneur, de nos diz seigneurs de France au regard de ce qui touche le fait de l'union de l'Eglise". Les ambulants représentaient une classe dangereuse qui, au XIX^e siècle encore, échappait largement au contrôle de l'Etat. Pèlerins, vagabonds, étudiants, tels étaient les précurseurs de la génération des musiciens ambulants du XIX^e siècle, c'est-à-dire un monde de "pieds poudreux", saisi pour une bonne part par le mouvement. La marginalité de ces types anciens, les implications politiques de leurs destinées individuelles, ont façonné pour le XIX^e siècle une tradition bien ancrée. La subversion était d'abord dans les chansons qui avaient une couleur politique à peine dissimulée ; elle était aussi sur les lèvres d'où tombaient des paroles propres à induire dans la population des idées séditionnelles. Cette influence était d'autant plus redoutable dans les campagnes, où l'ambulant était le seul à se rendre.

On mesure aisément le renforcement de la censure entre les deux règlements français de septembre 1822 et de décembre 1853. En 1822, le préfet de la Seine entend se donner des moyens pour s'assurer de la moralité des musiciens de rue, en exigeant un certificat de bonne conduite. En 1853, le ministre de l'Intérieur va plus loin : il exige que les chansons imprimées soient revêtues de l'estampille officielle. Sur ces écrits devait figurer, sous peine de poursuites pour délit de presse, le nom de l'auteur ou celui de l'imprimeur. Les autres motifs invoqués par les autorités : problèmes de circulation sur les voies publiques, nuisances par le bruit, rapt d'enfants, pratique de la divination, etc., sans doute réels, avaient un caractère beaucoup moins préoccupant pour le pouvoir politique en France.

La multiplication des formalités administratives rendait les règlements de plus en plus contraignants pour les musiciens ambulants et permettait en même temps aux autorités de renforcer la surveillance. Jusqu'au milieu du siècle, seuls les pouvoirs locaux avaient la charge d'accorder ou de refuser les autorisations. En engageant également la responsabilité des préfets de département, les autorités augmentaient considérablement leur pouvoir de contrôle.

La réglementation française tranche très nettement avec celle de la Belgique à la même époque. Elle a un caractère moins intimidant. En Belgique, le musicien ambulant était assimilé au mendiant, ce qui lui imposait une condition sociale peu favorable. L'obole qu'il collectait n'était pas sans rappeler l'aumône et le seul fait de tendre la main était érigé en délit. A l'égard des mendiants et vagabonds, le régime policier respirait l'intimidation. L'exaspération des pouvoirs locaux face au problème de la mendicité croissante au XIX^e siècle, cette « honteuse plaie du corps social » était à l'origine de l'assimilation hâtive entre les populations de mendiants et de musiciens ambulants.

En France, par contre, l'autorité ne conteste pas leur présence, mais elle entend exercer un contrôle sévère et efficace. Enfin, il faut ajouter que l'ordonnance du 13 décembre 1853 était particulièrement "lésive" pour les propriétaires de manège et autre gros matériel forain. Plus que les "bâtons-de-chaise" musiciens, ils souffraient des lenteurs administratives. Les formalités leur imposaient un courrier plus abondant et des déplacements coûteux. Les musiciens ambulants étaient, à cet égard, moins vulnérables et pouvaient obtenir dans un département l'autorisation qui leur avait été refusée dans un département voisin.

Mais au-delà des données factuelles concernant le régime policier, les sanctions administratives et les mesures de surveillance bureaucratiques, surgissent également des détails et des faits qui donnent à comprendre mieux la réalité du métier de musicien ambulant à cette époque.

On rencontre parmi les musiciens de rue de ces vieux routiers, tel Antoine Anglade, qu'un accident ou que des suites de guerre ont destiné au métier de musicien ambulant, un moyen pour ceux-ci de surmonter leur état et de subvenir à leurs besoins. Les enlèvements d'enfants contribuaient puissamment à ruiner la réputation des musiciens de rue ; le travail des jeunes enfants, livrés à la mendicité précoce, indignait toujours l'opinion publique, à fortiori si l'enfant était l'objet de mauvais traitements. La vue d'un enfant était propre à éveiller dans le public un sentiment de compassion et était une incitation à la générosité.

Quant à sa réputation, le musicien ambulant était présenté tour à tour comme un individu suspect (préfet du Jura), embarrassant (ordonnance du 2 septembre 1822), charlatan (Lambert au ministre de l'Intérieur), un mendiant déguisé (préfet de l'Orne), ayant une vie aventureuse (préfet de l'Ain) et qui devait être assimilé aux gens sans aveu ayant des habitudes de vagabondage et de mendicité (préfet du Lot-et-Garonne). Pour le préfet de l'Allier, cependant, les musiciens ambulants étaient des individus inoffensifs, procurant des distractions salutaires à la classe ouvrière. Opinion que partageait, dans une certaine mesure, le préfet de la Loire-Inférieure.

Enfin, les listes nominatives sont instructives à plusieurs égards. Il faut rappeler qu'elles ne comprennent qu'une partie du peuple des petits métiers de rue, à savoir ceux qui produisent et « vendent » un spectacle. Au XIX^e siècle, la ville est encore peuplée de colporteurs et de marchands ambulants.

Sur les 327 saltimbanques, musiciens ambulants, joueurs d'orgue, chanteurs, etc., répertoriés, 214 exercent une activité musicale, soit plus de 65% des individus. On y relève :

88 musiciens ambulants
8 musiciens ambulants et chanteurs
56 joueurs d'orgue
11 joueurs d'orgue et chanteurs
41 chanteurs et/ou maîtres de chansons
1 joueur de vielle
2 pianistes
1 artiste ou directeur de café-concert
6 artistes lyriques.

Les autres ambulants exercent des métiers de rue très divers :

- montreur de lanterne magique, diorama et autres effets d'optique, d'animaux (oiseaux, phoques, chiens, singes, reptiles), de tableau vivant ou historique, de figures de cire, d'objets curieux (histoire naturelle, mécanique), de phénomènes (géant, nain, jumelles) ;
- physicien, artificier, prestidigitateur ;
- acrobate, équilibriste, jongleur, écuyer ;
- propriétaire de manège, de jeu d'adresse (tir, tourniquet, anneaux, cible chinoise, chasse), de théâtre de marionnettes ;
- directeur de cirque ,
- dentiste, etc...

En ce qui concerne les origines géographiques des permissionnés, les listes présentent, hélas, de trop nombreuses lacunes pour pouvoir établir les chiffres avec certitude. Le lieu de naissance n'est que rarement indiqué. D'après les anthroponymes, 70 individus sont originaires d'Italie, en majeure partie du duché de Parme. Par ailleurs, 30 individus sont clairement renseignés comme étant d'origine belge, 5 d'origine allemande, 2 d'Amsterdam et 1 de Savoie. L'importance numérique des Italiens est un fait que nous avons déjà eu l'occasion de développer dans notre étude citée. Par contre, on constate la présence de nombreux musiciens belges dans les villes du Nord de la France. L'itinérance affectait aussi les gens des petits métiers en Belgique. Leurs déplacements s'effectuaient presque toujours dans le sens nord-sud et participent au mouvement général de l'immigration flamande, au XIX^e siècle.

Le phénomène de la musique de colportage, en France, offre de nombreux traits communs avec celui des autres pays d'Europe occidentale. On y relève cependant une caractéristique : la surveillance politique est une des préoccupations majeures de l'autorité.

Ph. John VAN TIGGELEN
Professeur à l'Institut des Hautes
Etudes des Communications Sociales
de Mons et à l'Université Catholique de Louvain

(Nous avons choisi de reproduire cet extrait dont la relecture permet de mieux éclairer la réflexion sur notre métier que nous avons entreprise lors de la journée du 25/10/2010, et qui se poursuivra avec d'autres journées similaires.

Le compte-rendu de cette première journée est joint à cet envoi, afin de permettre à celles et ceux qui le souhaiteraient de rejoindre les groupes devant élaborer les travaux que nous avons décidés).

Notre présence sur les marchés :

Attention : Selon les conditions météo, ou nos emplois du temps, il nous arrive de jouer parfois chaque semaine, ou, au contraire, de ne plus venir durant toute une période, donc, si vous voulez passez nous voir, téléphonez-nous avant !

Mardis et Jeudis matins :

- Erwan FOUQUET, Marché Richard-Lenoir (Bastille).
Tel : 06 50 10 70 51.

Vendredis à partir de 17h :

- Vania ADRIEN-SENS, Marché Mouffetard (5^{ème}).
Tel : 06 75 14 81 63.

Samedis matins :

- Axel BRY au Marché d'Aligre sur la place du même nom (11^{ème}). Tel : 06 08 07 87 65.
- Yves BARNOUX, Marché Alexandre Dumas, à la sortie du métro du même nom (20^{ème}). Tel : 01 43 71 81 98.

Samedis à partir de 16h :

- Vania ADRIEN-SENS, Marché Mouffetard (5^{ème}).
Tel : 06 75 14 81 63.

Dimanches matins :

- Christophe PINARD, orgue de Barbarie et accordéon diatonique, sur le marché du centre ville de Joué-les-Tours (37). Tel 06 79 60 14 01.
- Louise EMILY, Marché de la Chapelle, rue l'Olive, 18^{ème}
- Pierre MIGLIORINI, Marché St-Eloi, rue de Reuilly près de Bercy-Village, Tel : 06 81 26 32 19.
- Laurent ZUNINO, Marché Jeanne d' Arc, XIIIème.
- Vania ADRIEN-SENS, Marché d'Aligre (11^{ème}). Tel : 06 75 14 81 63.
- Riton-la-Manivelle, Marché de la Place de la Réunion (XXème), Tel : 06 03 19 46 42;
- Arnaud et Joé, Marché Richard-Lenoir (Bastille), Pl. de la Réunion, ou Rue Pyrénées. Tel : 06 17 09 01 39.

Petite annonce :

- Notre adhérent Pierre MIGLIORINI vend son orgue de barbarie "FOURNIER 35 touches" électronique avec 300 cartons pour cause de cessation d'activité. Vendu avec chargeur de batterie, batterie, et caisse de transport, au prix de 10.000 euros.

Information (rappel) :

Nous envoyons toujours l'"Echo" par courriel dans un premier temps, puis par envoi postal, quelques jours après. Si vous voulez avoir l'information au plus tôt, il est toujours temps de rajouter votre adresse mail à la liste si ce n'est déjà fait, message à envoyer à :

ritournelles-et-manivelles@live.fr

Agenda janvier-février-mars 2011 :

Attention : Certaines dates peuvent être reportées ou annulées, ou certains petits lieux complets : renseignez-vous avant de vous y rendre en appelant aux numéros indiqués...

Janvier :

Ven 28 : Les Szgaboornistes font la fête à FERRAT à 20h22 à "La Casa Nostra", 42 rue de la Croix-Nivert, Paris 15^{ème}. Tel : 06 82 18 42 79, concert au chapeau.

Sam 29 à 19h30 "la KAZ'ART" présente Malène et Rose (de NAG'AIRS) dans "Chansons de l'entre-deux guerres", Salle Marie Jeanne, Allée Marie Jeanne – Arrière du 14, rue Hoche, 92240 Malakoff. Réservation : kazart@neuf.fr tél. : 06 68 21 42 09. Entrée : adhérents Kaz'art et ACLAM : 7€ - non-adhérents : 10€. Buffet : adhérents Kaz'art et ACLAM : 10€ - non-adhérents : 15€. Contacts Nag'airs : Malène : 06 32 20 04 94, Rose (Françoise Préaux) : 06 08 46 53 24

Lun 31 : Bernard BEAUFRERE joue son spectacle "Les chanteurs et poètes qui ont fait la Butte" avec un historien et un accordéoniste, à 19h30, à la péniche "Le pourquoi pas", 10 allée du Bord de l'Eau, Paris 16^{ème}. Tarif : 15 € avec petit buffet et apéro compris. Infos et Résas au 01 42 24 15 10.

Février :

Ven 28 : Les Szgaboornistes font la fête à FERRAT à 20h au Centre Benoît Frachon, 12 rue Fernand Léger, Gif sur Yvette, gratuit sur réservation au 06 82 18 42 79.

Mars :

Dim 6 : Carnaval de Paris, nous sommes invités comme chaque année à y participer, il partira à 14h30 de la Place Gambetta, arrivée vers 19h Place de l'Hôtel de Ville. Le thème cette année est : la ronde des fleurs... Renseignements : Basile Pachkoff, au 06 26 67 76 39.

Dates habituelles, tout au long de 1' année :

Tous les Jeudis soirs : Riton-la-Manivelle joue au "Vieux Belleville" à partir de 21h, 12 rue des Envierges, (20^{ème}), Tel : 01 44 62 92 66.

Tous les Dimanches matins : Jean PIERO tient sa chronique "Vide-Grenier" sur France-Inter vers 8h dans le cadre de la matinale de 7h à 9h.